

ERF Paris Oratoire – 1952

• Décision 24, p. 18 – Appel aux fidèles de l’Eglise et aux autorités de l’Etat (*garantie d’une liberté et d’une justice pour tous*)

Le Synode rappelle aux fidèles que la divergence des opinions et des options économiques ou politiques est légitime tant qu’elle ne compromet pas l’obéissance première à Jésus-Christ, l’unité des membres de l’Eglise scellée dans le sacrement de la Sainte-Cène, et le commandement d’amour du Christ envers tous les hommes ;

d’autre part passionnément attaché au respect de la personne humaine dans l’esprit de l’Evangile,

reconnaissant que le rôle des autorités est d’empêcher que les libertés fondamentales de l’homme soient supprimées au profit de n’importe quel groupe, organisation ou parti,

mais redoutant toutes les mesures qui pourraient acheminer vers une forme quelconque de dictature policière, même pour se défendre contre celles qui sévissent ailleurs,

il rappelle respectueusement et fermement aux autorités de l’Etat qu’elles ont le devoir de garantir une liberté et l’exercice d’une justice, valables pour tous.